

24 novembre 2013

**pour des salaires équitables**

**SALAIRES + JUSTES**

dans une entreprise,  
le salaire le plus élevé  
ne doit pas être plus  
de 12 fois supérieur  
au salaire le plus bas

**OUI**

**NON** à l'initiative sur les familles

parce que les familles avec des revenus moyens et bas, celles donc qui ont besoin d'aide, ne profiteront pas de la déduction fiscale prévue par l'initiative ;

parce que les principes constitutionnels prescrivent l'imposition selon la capacité économique, l'égalité de traitement et l'universalité.

Les mères et les pères pourront organiser la garde des enfants conformément à leurs conceptions et à leurs besoins grâce à l'introduction d'un salaire minimum, à l'augmentation des allocations familiales, soit avec de véritables mesures de politique sociale !

**syna**

**cgas**  
Les syndicats  
de Genève